



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chiens

Question écrite n° 103908

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement concernant les pedigrees délivrés aux chiens. En France, la Société centrale canine dépend, pour l'international, de la Fédération cynologique internationale, cette dernière bloquant les pedigrees des autres fédérations internationales comme par exemple l'Union cynophile internationale, l'Union kennel club, l'Alianz canine worldwide... Cela empêche, à l'international, toutes diversités génétiques et échanges entre les éleveurs. Une directive européenne semble interdire pourtant ce monopole 91/174/CEE. Il souhaiterait avoir des informations plus précises sur ce décret, et notamment savoir si, dans le livre d'origine unique français, l'acceptation de toutes les origines de chiens de race avec pedigree de toutes les fédérations ou groupements d'éleveurs dans le monde, est prévue et reconnue dans leurs propres pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103908

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2017](#), page 3094